



DRJSCS Nord-Pas-de-Calais

**Direction Régionale de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale**

www.nord-pas-de-calais.drjscs.gouv.fr

FICHE MÉTIER du PARAMÉDICAL

Pédicure- Podologue

(NIVEAU III)

Le métier

Le pédicure-podologue traite les affections de l'épiderme et des ongles du pied. Il effectue les soins courants, tels que ponçage de la peau, coupe et entretien des ongles. Il soigne certaines lésions (durillons, cors...), calme les irritations locales. Il prescrit les produits nécessaires au traitement. Enfin, il conçoit et réalise des semelles orthopédiques et des appareillages divers destinés à protéger ou à redresser le pied.

Les aptitudes requises

Habilité manuelle :

Ses gestes sont précis et délicats. Utilisant des instruments tranchants comme le bistouri, le pédicure-podologue veille à ne pas blesser son patient. Minutieux et perfectionniste, il entretient le pied et l'embellit pour lui donner un aspect irréprochable.

Goût pour les contacts :

Pendant la durée des soins, ce professionnel est à l'écoute des patients. Il sait faire preuve de psychologie, de patience et de tact. Son planning peut être chargé : il peut recevoir une dizaine de patients par jour.

Les voies d'accès

Le diplôme d'État de pédicure-podologue est accessible par la voie de la formation initiale.

La Formation

Conditions d'Admission

→ Être âgé de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves, être titulaire du baccalauréat obtenu en France ou d'un titre admis en dispense, ou du diplôme d'accès aux études universitaires ou justifier au 1er janvier de l'année du concours d'une expérience professionnelle d'une durée de cinq ans, ayant donné lieu à cotisation sécurité sociale ou de périodes assimilées.

→ Satisfaire au concours d'entrée consistant en une épreuve écrite de biologie, d'une durée de 2 heures, programme de première scientifique et terminale scientifique. Selon le résultat obtenu, un rang de classement des candidats recevables est établi et leur admission en formation se fait jusque dans la limite du nombre de places offertes. En 2010, pour le Nord-Pas-de-Calais, 55 candidats ont été admis en formation sur les 510 qui se sont présentés aux épreuves.

Autre voie possible d'accès à la formation :

Peuvent être dispensés de la première année d'étude, pour un nombre de places limité, les personnes titulaires du Diplôme d'État d'infirmier, masseur kinésithérapeute, d'ergothérapeute, ainsi que les étudiants en médecine ayant validé la première année d'étude du deuxième cycle des études médicales, sous réserve d'avoir satisfait à l'examen de passage de deuxième année.

Admission définitive en formation sous condition d'un certificat médical agréé et de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur.

Durée et Contenu des études

L'enseignement :

Ce diplôme se prépare en trois ans après le bac dans des instituts spécialisés, agréés par le ministère de la Santé, et comprennent des enseignements théoriques et cliniques. Les enseignements théoriques comportent des cours magistraux, des travaux dirigés, des travaux pratiques. Les enseignements cliniques comportent des stages hospitaliers et des stages dans le dispensaire de l'école.

Le financement de la formation (en Nord-Pas-de-Calais)

Par le Conseil Régional joignable au 0800 36 54 85.

Un centre de formation dans le Nord-Pas-de-Calais

Institut de formation en pédicurie-podologie

10 rue Saint Jean Baptiste de la Salle

59800 LILLE

Tél : 03 20 92 11 89

secretariatpodo@ikpo.fr

Pour en savoir plus

Retrouvez toutes les fiches métiers en version détaillée sur le site :

www.nord-pas-de-calais.drjcs.gov.fr

E-mail de contact :

drjcs59-metier-paramed@drjcs.gov.fr

Le Diplôme

La formation est sanctionnée par le Diplôme d'État de Pédicurie-Podologie délivré par la Direction de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale, après réussite aux épreuves terminales. 47 diplômes de pédicurie-podologie ont été délivrés en 2010 pour la région Nord-Pas-de-Calais.

L'emploi et ses perspectives

Un statut essentiellement libéral

Sur les 11 000 pédicures - podologues en exercice en France, 98 % d'entre eux travaillent dans un cabinet individuel ou dans un cabinet médical. Le jeune diplômé qui souhaite s'installer doit beaucoup investir au départ : rachat ou création d'un cabinet, équipements... 3 ou 4 années sont souvent nécessaires pour se constituer une clientèle et vivre de son activité. Pour faire face aux charges financières, de nombreux professionnels choisissent de s'associer, au sein d'un cabinet médical, avec d'autres professionnels de santé.

Pour les professionnels en activité salariée ou vacataire, les postes (diabétologie, pathologie vasculaire, rhumatologie, etc.) dans les hôpitaux ou les cliniques sont rares. Des postes existent également au sein des centres de rééducation (traumatologie, neurologie). L'activité professionnelle est également observée au sein d'organismes sportifs (clubs, fédérations).

La rémunération

Le salaire mensuel net, en début de carrière, est de 1 900 €.

Évolution professionnelle

Cadre de santé après formation.